



COMMUNE  
DE  
BOUGY-VILLARS

Au Conseil général  
de et à  
1172 Bougy-Villars

Municipalité

## **Préavis municipal n°04/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 1'900'477.- relatif au réaménagement et la valorisation de la Grand-rue**

---

### Table des matières

1.	Préambule .....	2
2.	Historique .....	2
3.	Objectifs .....	2
4.	Projet .....	3
5.	Mise en valeur des points particuliers du village.....	4
6.	Mobilité – arrêt de bus .....	8
7.	Route et cheminement piétonnier.....	8
8.	Etat des collecteurs EU/EC .....	9
9.	Places de stationnement .....	10
10.	Coûts .....	10
11.	Développement durable .....	11
12.	Conclusion.....	12

## 1. Préambule

La Municipalité souhaite revitaliser la traversée du village en renforçant l'attractivité des équipements et en améliorant la qualité des aménagements entre les entrées Est et Ouest, soit sur une longueur d'environ 800m.

La requalification de l'espace de la rue principale de Bougy-Villars et de ses abords et la revitalisation du tissu socio-économique vont dans le sens de la préservation et de la mise en valeur des qualités spatiales et patrimoniales du site inscrit à l'ISOS - Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse.

Le projet se situe dans la continuité d'une démarche globale concernant l'ensemble de la commune qui a débuté par la rénovation des bâtiments communaux et la construction d'un parking de surface et souterrain ; il comprend également la pose du futur chauffage à distance (CAD), l'amélioration de l'éclairage public, l'aménagement de l'extension de la zone 30km/h au cœur du village et l'installation de conteneurs à déchets ménagers.

La traversée de la localité étant le centre névralgique de notre commune, ce projet nous concerne tous. Son image doit non seulement rester sobre mais répondre aux exigences du moment.

La liquidité permet d'autofinancer ce projet.

## 2. Historique

Jusqu'à ce jour, seul un entretien minimum a été réalisé : enrobage, couvercles en fonte, marquage, signalisation, places de stationnement provisoires, zone 30, radar pédagogique et remplacement de la barrière le long du mur entre l'église et le manoir de Riencourt.

## 3. Objectifs

- **Vie sociale du village/convivialité.**
  - Créer des espaces de rencontre pour les habitants
- **Préservation et mise en valeur du patrimoine**
  - Transformer le local des pompes
  - Mettre en valeur de l'église et de son pourtour
  - Améliorer la qualité esthétique générale de la traversée du village
- **Valorisation des espaces verts, espaces publics, vue et dégagements**
  - Aménager la place du Collège
  - Aménager l'esplanade devant le Collège
  - Transformer les WC publics (accès aux personnes à mobilité réduite)
  - Aménager l'espace sous le tilleul devant la Maison Bodzérane

- **Confort des piétons en harmonie avec la circulation automobile**
  - Sécuriser le trafic piéton tout le long de la zone urbanisée
  - Créer 2 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite
  - Mettre en place un cheminement piétonnier sur la traversée du village
  - Prolonger le cheminement piétonnier vers le chemin de Chantevigne
- **Modernisation et mise aux normes des 2 arrêts de bus au village**
  - Création de 4 arrêts de bus au total (2 en amont et 2 en aval)
  - Création de 2 abris-bus au total (centre dans le local des pompes et en face du manoir de Riencourt)
- **Modération du trafic**

La vitesse sur la Grand-rue, selon les relevés effectués par la DGMR en 2017 et 2019, doit être diminuée pour remplir les critères d'efficacité relatifs aux zones 30.

  - Aménager le carrefour du chemin de la Touille/Grand-rue
  - Aménager un rétrécissement de la chaussée
  - Créer des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite
- **Canalisations d'eaux usées et d'eaux claires existantes sous la chaussée**
  - Réparations ponctuelles (chemisage EU/EC Carrefour Riencourt – Route de Villars-Dessous)
- **Rénovation de la RC53 et mur**
  - Remplacer le revêtement du tablier de la route cantonale
  - Raboter et poser un tapis sur le tronçon devant la Maison Bodzérane
  - Rénover le mur RC DP 1011 (entre l'église et le manoir de Riencourt)
  - Réparation et revêtement de la patte d'oie carrefour Riencourt-Route de Villars-Dessous)

#### 4. Projet

En application de l'art. 13 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), et par analogie aux articles 56 à 62 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, la Municipalité soumet à l'approbation des membres du Conseil Général le projet de réaménagement et valorisation de la traversée du village.

Un avant-projet a été soumis en mars 2020 à la Commission Cantonale des Espaces Publics (SCEP) créée par le Conseil d'État. Cette commission a pour but de conseiller les communes et les tiers dans leur projets. Elle est composée d'experts externes (architecte urbaniste, architecte paysagiste et ingénieur transport) et de représentants de l'administration cantonale (DGTL, DGIP, DGE, DGIP et de la DGMR).

Le projet de réaménagement et valorisation de la traversée du village devra être soumis à la procédure sur les marchés publics.

## 5. Mise en valeur des points particuliers du village

### a. Porte – Entrée Ouest, carrefour Ch. Du Signal/Grand-rue

Afin de marquer l'entrée du village et de régulariser la vitesse dans le carrefour deux bandes de pavés porphyre sont prévues.

### b. L'ouverture et accès au vieux village – Auberge

Un demi-cercle en pavés porphyre est prévu afin de valoriser l'entrée de la Place de l'Ancienne Eglise, en face de l'auberge et sa fontaine.

### c. Cœur du village – Local des pompes, Caveau, Collège et Maison Bodzérane

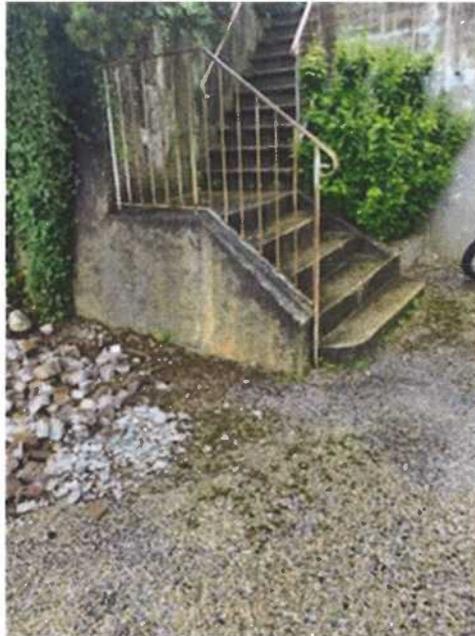
La rénovation de l'ancien local du feu deviendra un abri-bus, des caves pour les locataires de l'ancien Collège et un espace de stockage.



Le panneau d'affichage est remplacé. Une nouvelle poubelle est prévue.

Le mur dans la prolongation du local pompe est nettoyé et réparé. Afin de dégager la place, la végétation est supprimée et remplacée par des plantations, arbuste à fleurs. Une barrière est nécessaire au-dessus du mur arrière (pour sécuriser le jardin des

locataires du Collège). Les escaliers qui mènent à la place de jeux sont réparés, la main-courante rénovée. Le mur en béton jusqu'au WC est nettoyé et traité.



Création d'espaces verts le long des murs et à l'arrière du quai du bus ; mise en valeur du vieux pressoir avec fleurs/vignes, arbre plateau (basses tiges) au centre avec mobilier urbain ; revêtement de la placette en pavés porphyre/et ou matière d'Enney perméable à l'eau ; adaptation des WC publics pour accès aux personnes à mobilité réduite ; installation d'un bassin.





Pressoir animé.



Exemple plate-bande.

Réaménagement de l'esplanade devant le Collège : suppression du muret, création de nouvelles plates-bandes et plantation d'arbustes (les piliers en granit, les jardins suspendus et la dalle en béton sont conservés).

Une place est consacrée vers l'arrêt de bus en aval pour la pose futur de conteneurs à déchets ménagers ; 2 places de stationnement (dont une pour les personnes à mobilité réduite) dans la prolongation du quai de bus.

Le projet prévoit un réaménagement végétal et la réfection du banc sous le tilleul devant la Maison Bodzerane.

**d. Le parking**

Pour marquer l'entrée du parking et faciliter l'accès aux piétons, un demi-cercle en pavés porphyre est prévu.

**e. L'église et son esplanade**

Afin de valoriser l'église, il est prévu d'arracher les haies et de conserver les arbres. Une plantation de couvre-sol est prévue sur les surfaces libérées ainsi qu'une plate-bande le long du mur coté Est. Il est prévu de nettoyer les façades et d'ajouter une bordure en zinc sur les fenêtres pour éviter les salissures. Une place pour personnes à mobilité réduite est ajoutée et la surface en grille gazon. Réparations ponctuelles de la grille-gazon.



**f. Carrefour en Y – Ch. de la Touille/Grand-rue**

Afin de réduire la vitesse sur la descente du Chemin de la Touille et sur la Grand-rue, le projet prévoit la création d'un carrefour surélevé de 7cm (longueur : env. 37m) qui s'étant depuis la 2<sup>ème</sup> moitié de l'église jusqu'à la parcelle n°60.

L'îlot est modifié ; l'arbre et les STOP sont conservés ; une bande de pavés porphyre est ajoutée aux pavés existants au niveau de la courbe pour créer un rétrécissement de chaussée (modération du trafic).

**g. Espace Léman (de l'église à Riencourt)**

Création d'un seuil circulaire pour modérer le trafic et répondre aux exigences de la zone 30km/h.

Réfection du mur RC DP 1011 comme préconisé dans le « *Rapport d'inspection visuelle des murs et murs de soutènement* ».

Les places de stationnement sont déplacées en amont pour dégager la vue sur le lac et le vignoble.

#### **h. Carrefour T – Riencourt/Route de Villars-Dessous**

Afin de marquer l'entrée sur la route cantonale et de valoriser le carrefour, une bande de pavés porphyre est prévue ; un décrochement en pavés porphyre plus accentué vers la fontaine valorisera cette dernière.

Comme indiqué plus bas, un chemisage des canalisations sera réalisé ; l'état de la patte d'oie en descente de la Route de Villars-Dessous étant fortement dégradé, un nouveau tapis est prévu, bénéficiant de la mise en chantier/signalisation et des travaux prévus sur la traversée de la localité.

Aucun accès existant aux propriétés privées n'est modifié.

### **6. Mobilité – arrêt de bus**

La ligne 721 de CarPostal dessert la localité avec deux arrêts sur la Grand-rue et relie Bougy-Villars à Allaman-gare via Aubonne et Bougy-Villars à Rolle-gare. Des itinéraires de SuisseMobile-La suisse à vélo et la Suisse à pied traversent également le village.

Les arrêts de bus actuels sont dépourvus d'abris et ne sont plus conformes à la LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés) ainsi qu'à l'art. 36 RLATC. Selon la norme VSS 640'075 le quai d'un arrêt bus doit être pourvu d'une bordure d'accostage d'une hauteur de 16 à 22 cm afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La modification de l'arrêt de bus améliore la sécurité des piétons. Il est ainsi prévu de créer deux arrêts de bus bloquants afin d'empêcher les véhicules de dépasser le bus à l'arrêt. Le projet prévoit un abris-bus dans une partie du local des pompes, avec une marquise offrant au chauffeur du bus une visibilité sur les usagers, ainsi qu'un abris-bus standard à la hauteur du Manoir de Riencourt. Il est prévu pour les usagers du bus un parc à vélos (support cycles).

La prise d'eau agricole/viticole est légèrement déplacée.

Durant la période de travaux, la ligne 721 continuera à desservir la commune. Il en va de même pour les transports scolaires.

### **7. Route et cheminement piétonnier**

Les différents constats visuels et le contrôle des routes sur l'ensemble du territoire communal (par le laboratoire Infralab S.A.) ont mis en évidence d'importantes fissures et déformations sur la RC53. Une intervention de renouvellement de la couche de roulement devient impérative car les dégradations vont aller en empirant ces prochaines années.

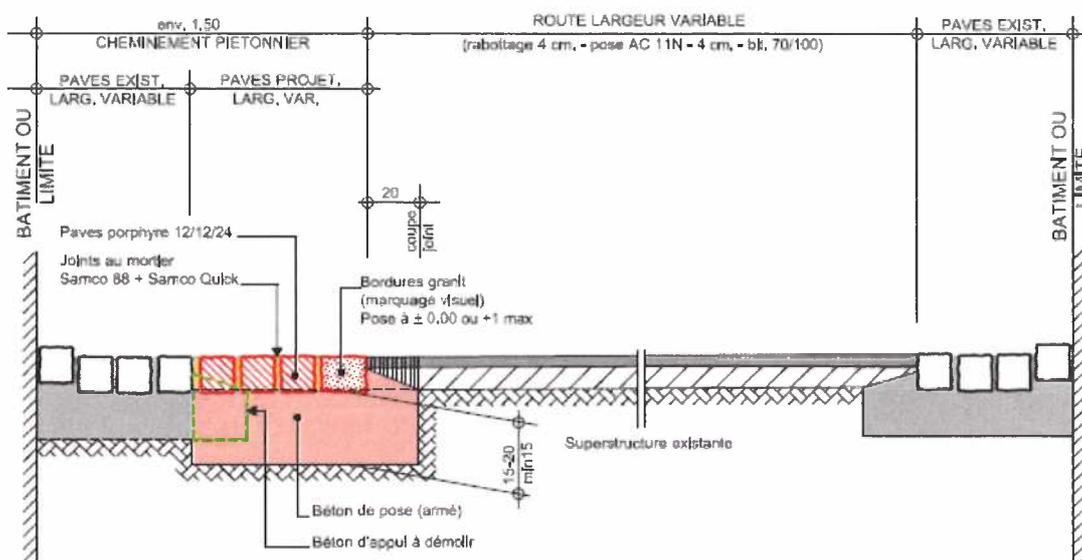
Le projet propose une remise en état du revêtement du tablier de la route cantonale sur une surface d'environ 600m. Selon les secteurs, un assainissement complet de la chaussée est prévu.

Les différents services (électricité, téléphone) vont revoir leurs installations souterraines à cet endroit et décideront en fonction de l'état de celles-ci des remplacements éventuels. Ces travaux seront à leur charge.

Les bordures en pavés porphyre actuelles seront maintenues. Un nouveau cheminement piétonnier en pavés porphyre d'une largeur d'environ 1.50m (recommandé par la SCEP) avec bordure granit de +/- 1cm est prévu en amont depuis l'entrée du village (totem zone 30km/h) jusqu'au niveau du parking. Le cheminement piétonnier se poursuit depuis le parking jusqu'au 2<sup>ème</sup> arrêt de bus « Riencourt » sur l'aval afin de faciliter l'accès à l'église et de bénéficier de la vue sur le lac et le vignoble. Le cheminement reprendra sur l'amont jusqu'à la sortie du village.

Le projet prévoit la prolongation du cheminement jusqu'au chemin des Chantevigne afin d'offrir aux usagers des transports publics des maisons décentrées un accès sécurisé.

Profil type de la chaussée :



Le profil de la Chaussée permet le croisement des voitures.

## 8. Etat des collecteurs EU/EC

Un curage et un contrôle caméra des canalisations ont été effectués par l'entreprise Künzli. Le rapport ne fait pas état de dégâts majeurs et montre que le réseau est dans l'ensemble, bon.

Dès lors il n'est pas nécessaire de changer les canalisations sur l'entier de la traversée de la localité.

Néanmoins, le rapport relève des dégradations (conduites poreuses) sur les canalisations du Carrefour Gd-Rue/Villars-Dessous. Un chemisage est prévu des canalisations de la chambre 8999/9000 à 9005/9006.

## 9. Places de stationnement

Le projet entraîne la suppression des places de stationnement provisoires sur la place entre le Collège et le local des pompes et le long de la Grand-rue.

Conformément au projet de parking, aujourd'hui réalisé, le nombre total de places à disposition est largement supérieur à la situation précédente.

## 10. Coûts

Des demandes de subvention ont été déposées auprès de la DGMR pour :

- Plateforme de bus régionaux : 2 arrêts de bus et parc à vélos pour usagers
- Route RC53 (raboitage, tapis, couvercles EC, tronçon devant Maison Bodzerane, nouvelles grilles, nouvelles canalisations EC pour route).

Un appui des services de l'Etat allant jusqu'à 50% peut être envisagé pour la réalisation partielle des quais de transport /parc à vélos et jusqu'à 25% pour la RC 53.

Récapitulatif des coûts :

Génie civil	CHF 1 238 264.00
Travaux adjacents	CHF 449 209.00
Honoraires architecte	CHF 35 200.00
Honoraires géomètre	CHF 16 385.00
Honoraires ingénieur	CHF 126 519.00
Frais divers	CHF 34 900.00
<b>Total</b>	<b>CHF 1 900 477.00</b>

Cet investissement génère une augmentation des charges d'entretien sur les comptes « routes » et « espaces verts » du compte de fonctionnement.

## **11. Développement durable.**

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le volet « mobilité » du développement durable d'une part puisqu'il respecte et favorise à long terme les différents moyens de transport et de déplacement. Il améliore la sécurité de l'ensemble des usagers.

D'autre part, l'aménagement pour la réduction de la vitesse a également un impact sur les émissions de dioxyde de carbone et le bruit de roulement des véhicules.

Enfin, la création d'un espace public au cœur du village (local des pompes, place du Collège, Caveau, Maison Bodzérane) est favorable au développement de liens sociaux.

**12. Conclusion**

En conclusion, la Municipalité vous propose de voter la décision suivante :

**Le Conseil général de Bougy-Villars**

- Vu le préavis municipal n°04/2020
- Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

**Décide**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'477.- pour le réaménagement et la valorisation de la Grand-rue ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer ce préavis par les liquidités courantes ;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 1'900'477.- sur le fonds de réserve No 9281.00 pour l'amortissement comptable ;
4. D'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans.

Responsable du dicastère : Mary-Claude Liang, municipale

Approuvé en séance de Municipalité le 24 août 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
François Calame



La Secrétaire  
  
Barbara Kammermann

Distribution : Président du CG (original + 1 copie), commission/s, membres du CG, Municipalité (6), réserve (3)